

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annie-woodbury-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c33775a8d5166d1314924832>

Date d'obtention : 2024-10-24 16:04:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'il s'agit d'une situation qui concerne des élèves de mon école, rencontrer la victime ou les témoins afin de déterminer s'il s'agit d'une situation impulsive ou malveillante. S'il s'agit d'une situation malveillante, ne PAS faire le questionnaire, confisquer les appareils qui pourraient être en cause, et communiquer avec le service de police. En cas de non-collaboration, communiquer directement. En cas de geste impulsif, si des images se trouvent sur les appareils, les confisquer et communiquer avec le service de police.

Dans le doute, communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervention doit être réalisée auprès de l'élève, pas de son parent.

En cas de doute, nous référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation de l'appareil. Les élèves sont déjà très réticents à nous remettre leurs appareils, même lorsqu'ils n'ont rien à cacher.

Je crains que nous soyons appelés à communiquer avec le service de police de façon très régulière. L'aspect de collaboration avec le service de police est déjà un défi, je me questionne sur le degré de collaboration que nous obtiendrons dans l'application de protocole.